

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : EUR 49/005/2008 (Public)

ÉFAI

31 mars 2008

## **Biélorussie. Des manifestants ont été frappés au cours d'une marche organisée pour la Journée de la Liberté**

Amnesty International condamne le recours excessif à la force dont auraient fait preuve les forces de sécurité biélorusses contre des manifestants qui s'étaient rassemblés dans la capitale Minsk le 25 mars 2008. Jusqu'à deux mille personnes s'étaient rassemblées sur une place du centre de Minsk pour commémorer le quatre-vingt-dixième anniversaire de la proclamation, en 1918, de la brève indépendance de la Biélorussie. Le 25 mars a été déclaré Journée de la Liberté par l'opposition politique. Les autorités n'avaient pas autorisé la manifestation et le gouvernement du président Alexandre Loukachenko avait prévenu qu'il empêcherait toute action publique visant à célébrer cet anniversaire.

Des policiers auraient encerclé les manifestants et après avoir fait l'annonce que le rassemblement était illégal auraient chargé pour les disperser. Selon des témoins oculaires, des membres de deux organisations non gouvernementales locales et des journalistes, les policiers auraient frappé les manifestants à coups de matraque et les auraient traînés vers les cars et les camions de la sécurité qui les attendaient. Lorsque des manifestants ont tenté de se diriger vers le palais présidentiel, ils en ont été empêchés par des véhicules de la police, et de nombreuses arrestations ont eu lieu.

Une centaine de personnes ont été arrêtées et, dans les jours suivant la manifestation, 75 procédures administratives ont été ouvertes contre des manifestants pour « *organisation et participation à des actions troublant l'ordre public* ». À l'issue de ces procès, 26 personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement de courte durée allant de cinq à quinze jours et plus de 50 autres à des amendes. Selon des témoins oculaires et des militants des droits humains, une vingtaine de personnes auraient été blessées lors des affrontements avec la police. Les militants politiques Andreï Babitski, Zmitser Dachkevitch, Artur Finkevitch et Mikita Choutsiankou ont déclaré avoir été frappés. Une jeune fille mineure, Alena Makarevitch, aurait été frappée brutalement par des policiers du district de Partizanski.

Les autorités ont également pris des mesures sans précédent contre des journalistes qui couvraient la manifestation. Andreï Loankevitch, journaliste photo du journal indépendant *Nasha Niva*, figurait parmi les personnes arrêtées ; il aurait été frappé et inculpé pour organisation et participation à un rassemblement non autorisé. Il a été libéré le 27 mars après renvoi de son dossier pour complément d'enquête. Deux reporters de la télévision lituanienne auraient été frappés et leur matériel endommagé par des policiers. Après la manifestation, les autorités semblent avoir durci le ton vis-à-vis des médias indépendants. Le 27 mars, les services de sécurité de l'État (KGB) ont perquisitionné les domiciles des journalistes travaillant avec des médias étrangers dans tout le pays. Certains ont été placés en détention en tant que témoins, en application selon certaines informations d'un paragraphe de l'article 367 du Code pénal biélorusse traitant de la « *diffamation à l'encontre du président biélorusse* ».

Amnesty International demande la remise en liberté immédiate et sans condition de toutes les personnes arrêtées et condamnées pour avoir exprimé leurs opinions de façon pacifique en

toute légitimité. L'organisation appelle également les autorités biélorusses à veiller au respect de toutes les normes internationales relatives aux droits humains au cours des opérations de maintien de l'ordre, et à veiller à ce que les manifestants ne soient ni frappés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Amnesty International exhorte également les autorités biélorusses à respecter leurs obligations au regard du droit international, notamment les articles 19, 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantissant le droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association. L'organisation demande instamment aux autorités biélorusses de cesser immédiatement toute manœuvre d'obstruction et tout acte de harcèlement ou d'intimidation à l'encontre des militants de la société civile engagés directement ou indirectement dans la promotion et la défense des droits humains en Biélorussie.